



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Trente-huitième session
Bonn, 3-14 juin 2013

**Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa trente-huitième session,
tenue à Bonn du 3 au 14 juin 2013**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel	1-3	2
II. Ouverture de la session	4	2
II. Questions d'organisation.....	5-18	2
A. Adoption de l'ordre du jour	5-15	2
B. Clôture de la session.....	16-18	4
Annexes		
I. Ordre du jour provisoire supplémentaire		5
II. Activités prescrites pendant la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		7

I. Rappel

1. Le 17 avril 2013, la Secrétaire exécutive, en accord avec le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a publié un ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du SBI, qui figure dans le document FCCC/SBI/2013/1.
2. La Fédération de Russie, le Bélarus et l'Ukraine, dans des communications datées respectivement du 26 avril, du 7 mai et du 15 mai 2013, ont demandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du SBI un point intitulé «Questions de procédure et de droit ayant trait à la prise de décisions par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto».
3. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec le Président du SBI, l'ordre du jour provisoire supplémentaire a été publié sous la cote FCCC/SBI/2013/1/Add.1 et la question proposée par le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine figure dans ce document en tant que point 19 (voir annexe I)¹.

II. Ouverture de la session

4. Le Président du SBI a déclaré ouverte la trente-huitième session le lundi 3 juin et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Robert F. Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M^{me} Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho) en sa qualité de Rapporteur de cet organe. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

5. À sa 1^{re} séance, le 3 juin, le SBI a examiné la note établie par la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2013/1/Add.1). Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'ordre du jour provisoire supplémentaire.
6. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres et de la Croatie.
7. Le SBI n'a pas pu adopter son ordre du jour, faute de consensus concernant l'inscription du point proposé par le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine mentionné au paragraphe 2 ci-dessus.
8. À la même séance, le Président a alors proposé d'entamer les travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire, tandis que son vice-président procéderait à des consultations au sujet du point 19 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Cette proposition n'a pas reçu l'appui de toutes les Parties et la séance a été suspendue afin que le

¹ La proposition des trois Parties était de l'inscrire en tant que point 17 a) de l'ordre du jour provisoire.

Président et les chefs des délégations puissent mener des consultations concernant la manière de traiter le point 19 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire².

9. Après ces consultations, la 1^{re} séance a repris et à cette occasion le Président a annoncé qu'aucun accord n'avait été trouvé sur la conduite à tenir. Le Président a réitéré sa proposition d'entamer les travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire tandis que le Vice-Président procéderait à des consultations sur la manière de traiter la proposition du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des pays les moins avancés (PMA), de l'Union européenne, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des États d'Afrique et du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

11. Aucun consensus n'a été trouvé sur la conduite à tenir et le Président a suspendu la séance afin que de vastes consultations informelles puissent être tenues³. Une courte séance plénière a été organisée le mercredi 5 juin pour informer toutes les Parties de l'état d'avancement des consultations⁴.

12. Le vendredi 7 juin, la 1^{re} séance a repris dans la matinée afin que les participants puissent faire le point des consultations en cours et que les auteurs des propositions puissent expliquer en détail les aspects fondamentaux de leur proposition. Les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et du Groupe pour l'intégrité de l'environnement. La séance a été suspendue afin de permettre aux Parties d'engager des discussions plus approfondies dans le cadre informel du groupe des «amis de la présidence»⁵.

² Les travaux au sein des groupes de contact et les consultations informelles n'ont pas pu suivre leur cours, mais les activités qui conformément à une décision prise à une session précédente de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ou du SBI devaient être menées parallèlement à la trente-huitième session du SBI se sont déroulées comme prévu (voir annexe II).

³ Le lendemain, le mardi 4 juin, le Président et le Vice-Président ont tenu une série de consultations bilatérales avec les Parties et groupes de Parties intéressés. À l'issue de ces réunions, le Président et le Vice-Président ont noté que les Parties partageaient certaines vues mais n'avaient pas trouvé d'accord sur une solution. Le mercredi 5 juin, le Président et le Vice-Président ont réuni différentes Parties pour tenter de trouver un terrain d'entente mutuelle et d'élaborer une solution qui permettrait au SBI d'entamer ses travaux. Cependant, bien que les Parties aient fait preuve d'un esprit constructif, elles ne semblaient pas en mesure de parvenir à un compromis.

⁴ Les consultations bilatérales se sont poursuivies pendant toute la journée du jeudi 6 juin. À la fin de l'après-midi, une réunion informelle à participation non limitée du SBI a été organisée afin que les Parties puissent examiner plus avant les domaines de convergence possibles dans un cadre informel.

⁵ Le but de la réunion des «amis de la présidence» était de trouver des solutions qui ouvriraient la voie à l'adoption de l'ordre du jour, tout en permettant la prise en compte des questions soulevées par le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Pendant cette réunion informelle, le Président a invité les Parties à communiquer des observations écrites sur la conduite à tenir. Deux communications lui ont été soumises, l'une par le Groupe des 77 et la Chine et l'autre par le Groupe pour l'intégrité de l'environnement. Le Vice-Président a organisé le samedi 8 juin une nouvelle réunion du groupe des «amis de la présidence», au cours de laquelle les Parties ont commencé à examiner le texte éventuel d'une déclaration qui serait lue en séance plénière par le Président du SBI avant l'adoption de l'ordre du jour, en se fondant sur les communications reçues, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe pour l'intégrité de l'environnement. Il était entendu par les Parties que le texte de la déclaration figurerait dans le rapport sur les travaux de la session du SBI. Toutefois, le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont déclaré qu'ils ne pouvaient considérer ce texte, malgré son utilité, comme la solution qu'ils préféraient. La séance a alors été suspendue et elle a repris le lundi 10 juin au matin. Les Parties ayant été incapables de trouver un accord final, la réunion a été ajournée.

13. La 1^{re} séance a finalement repris le mardi 11 juin. À cette occasion, le Président a présenté une synthèse complète des consultations menées et des faits intervenus depuis la première séance plénière du 3 juin. Il a alors proposé que l'ordre du jour soit adopté en laissant en suspens le point 4 b) et en supprimant le point 19, étant entendu que le SBI, lorsqu'il déciderait de l'organisation des travaux au titre du point 17 de l'ordre du jour, relatif aux dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales, constituerait un groupe de contact qui examinerait aussi les questions soulevées par le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine telles que présentées dans le point 19 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Ces trois Parties ont fait objection à l'adoption de l'ordre du jour.

14. Les représentants de 28 parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne, des PMA, des États d'Afrique et de l'AOSIS.

15. Le Président a tenté une dernière fois de proposer l'ordre du jour pour adoption, mais encore une fois sans obtenir de consensus sur la proposition. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration avant que le Président ajourne la séance et elle a invité les Parties à se réunir à nouveau en plénière le vendredi 14 juin pour la 2^e séance du SBI en vue de clore la session.

B. Clôture de la session

16. Lors de la séance plénière de clôture, le 14 juin, les représentants de 15 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne, des PMA, des États d'Afrique, de l'AOSIS, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de trois Parties en transition sur le plan économique. Trois représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) ont également fait des déclarations au nom d'ONG de défense de l'environnement et d'ONG représentant la jeunesse.

17. En outre, le Gouvernement péruvien, candidat proposé par les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour accueillir la vingtième session de la Conférence des Parties et la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, a communiqué un message vidéo à la plénière. Si, dans la plupart des cas les Parties ont déclaré regretter que le SBI ne soit pas en mesure d'entamer ses travaux à cette session, elles ont aussi fait part au Président et au Vice-Président du SBI de leur soutien aux efforts qu'ils déploient pendant la session pour faciliter les négociations entre les Parties et elles ont exprimé l'espoir que les travaux de la trente-neuvième session devant avoir lieu à Varsovie (Pologne) en novembre seraient productifs.

18. Avant de clore la réunion, le Président a remercié toutes les Parties et toutes les organisations participant en qualité d'observateurs et les a invitées à attendre avec intérêt la trente-neuvième session du SBI, en espérant qu'à cette occasion les Parties travailleront dans un nouvel esprit de compromis, de confiance, d'ouverture et de compréhension.

Pendant l'après-midi, le Président et le Vice-Président ont procédé à de nouvelles consultations avec la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui leur ont officiellement présenté leurs options préférées pour le traitement de leur proposition. Aucune de ces options n'a cependant permis de résoudre la question.

Annexe I

Ordre du jour provisoire supplémentaire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: état de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention¹;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties:
 - a) Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales;
 - b) Programme de travail visant à améliorer la compréhension de la diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national.
6. Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités en rapport avec les mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, notamment les dispositifs institutionnels.
7. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto:
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe;
 - c) Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions;
 - d) Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'annexe I de la Convention ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement dont l'admissibilité n'a pas encore été établie;

¹ À la trente-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), faute de consensus, cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session.

- e) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre;
 - f) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
8. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 9. Plans nationaux d'adaptation².
 10. Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation³.
 11. Questions relatives au financement:
 - a) Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto;
 - b) Questions diverses.
 12. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique.
 13. Renforcement des capacités.
 14. Impact des mesures de riposte mises en œuvre:
 - a) Forum et programme de travail;
 - b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - c) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
 15. Examen de la période 2013-2015.
 16. Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
 17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
 18. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Examen continu des fonctions et activités du secrétariat;
 - d) Application de l'Accord de siège;
 - e) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
 19. Questions de procédure et de droit ayant trait à la prise de décisions par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
 20. Questions diverses.
 21. Rapport de la session.

² Décision 1/CP.16, par. 15 à 18.

³ Décision 1/CP.16, par. 26 à 29.

Annexe II

Activités prescrites pendant la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

1. La présente annexe contient un bref aperçu des activités prescrites qui ont été menées pendant la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

A. Ateliers et réunion d'experts organisés pendant le forum dans le cadre du programme de travail sur la mise en œuvre des mesures de riposte

2. À leur trente-sixième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le SBI sont convenus d'exécuter le programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et ont demandé au secrétariat d'appuyer, sous la direction de leurs présidents, la mise en œuvre du programme de travail. Le programme de travail comprenait l'organisation pendant le forum des ateliers et de la réunion ci-après pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires¹.

a) Un atelier consacré à l'échange de données d'expérience et l'examen des possibilités de diversification et de transformation économiques;

b) Un atelier consacré à la transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité;

c) Un atelier consacré à l'évaluation et l'analyse des impacts des mesures de riposte;

d) Une réunion d'experts consacrée à la modélisation économique et aux tendances socioéconomiques.

3. Ces réunions se sont déroulées entre le 4 et le 7 juin 2013. De plus amples informations les concernant sont disponibles sur le site Web de la Convention². Les rapports des ateliers et de la réunion d'experts organisés pendant le forum seront examinés à la trente-neuvième session du SBI.

B. Deuxième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités

4. À la dix-huitième session de la Conférence des Parties, les Parties ont décidé que la deuxième réunion du Forum de Durban se tiendrait pendant la trente-huitième session du SBI et étudierait les moyens éventuels d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités au niveau national³.

5. La réunion s'est tenue du 4 au 6 juin 2013. Des informations détaillées la concernant sont disponibles sur le site Web de la Convention⁴. Le rapport succinct sur la 2^e réunion sera examiné à la trente-neuvième session du SBI.

¹ FCCC/SBI/2012/15, par. 166 et 167.

² <http://unfccc.int/7418.php>.

³ Décision 1/CP.18, par. 74.

⁴ <http://unfccc.int/7503.php>.

C. Atelier organisé dans le cadre du dialogue structuré entre experts de l'examen 2013-2015

6. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties a décidé que l'examen mentionné aux paragraphes 4 et 138 de la décision 1/CP.16 serait mené avec l'aide du SBSTA et du SBI, notamment dans le cadre d'ateliers et d'autres activités exécutées pendant et entre les sessions⁵. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a demandé aux Présidents du SBSTA et du SBI de prendre en 2013 les mesures nécessaires pour que les organes subsidiaires puissent entamer sans retard l'examen de ces apports à leur trente-huitième session⁶.

7. L'atelier organisé pendant la session parallèlement à la trente-huitième session du SBI et du SBSTA visait à améliorer la compréhension des connaissances scientifiques existantes et de la manière dont elles pouvaient être utilisées pour aborder les deux thèmes de l'examen: le caractère adéquat de l'objectif global à long terme, à la lumière de l'objectif ultime de la Convention; et les progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif global à long terme, y compris par un examen de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention.

8. L'atelier a eu lieu le 5 juin. Des informations détaillées le concernant sont disponibles sur le site Web de la Convention⁷. Un rapport sur le dialogue structuré entre experts de l'examen 2013-2015 pour 2013 sera examiné à la trente-neuvième session des organes subsidiaires.

D. Atelier sur la coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités en rapport avec les mesures d'atténuation adoptées dans le secteur forestier par les pays en développement, notamment les dispositifs institutionnels

9. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a demandé aux organes subsidiaires d'engager conjointement un processus compte tenu de la nécessité d'améliorer la coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités en rapport avec la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers et, en traitant ces points, d'étudier les mécanismes institutionnels en place ou d'envisager d'autres dispositifs possibles en matière de gouvernance, notamment un organe, un conseil ou un comité⁸. À cette session, la Conférence des Parties a aussi demandé au secrétariat d'organiser pour traiter ces questions un atelier devant se tenir pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires⁹.

10. L'atelier a eu lieu le 7 juin. Des informations détaillées le concernant sont disponibles sur le site Web de la Convention¹⁰. Le rapport sur l'atelier sera examiné à la trente-neuvième session des organes subsidiaires.

⁵ Décision 2/CP.17, par. 162.

⁶ Décision 1/CP.18, par. 81.

⁷ <http://unfccc.int/7521.php>.

⁸ Décision 1/CP.18, par. 34 et 35.

⁹ Décision 1/CP.18, par. 38.

¹⁰ <http://unfccc.int/7672.php>.

E. Manifestation relative aux plans nationaux d'adaptation

11. À sa trente-septième session, le SBI a demandé au Groupe d'experts des pays les moins avancés d'organiser une réunion sur les plans nationaux d'adaptation des pays les moins avancés (PMA) parallèlement à sa trente-huitième session¹¹. L'objectif était de lancer le processus des plans nationaux d'adaptation au niveau national dans les PMA.

12. Cette réunion a eu lieu le 9 juin. De plus amples informations la concernant sont disponibles sur le site Web de la Convention¹². Un compte rendu sera présenté dans le rapport sur la vingt-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés et il sera examiné à la trente-neuvième session du SBI.

F. Atelier sur l'examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

13. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a demandé, à sa huitième session, au secrétariat d'organiser, avant la trente-huitième session du SBI, un atelier ayant pour but de faciliter le déroulement de l'examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre, avec une large participation des pays en développement parties¹³.

14. L'atelier a eu lieu les 8 et 9 juin. L'ordre du jour, les présentations et les documents de référence de l'atelier, notamment les communications des Parties et des organisations admises en qualité d'observateurs, sont disponibles sur le site Web de la Convention¹⁴. Le rapport sur l'atelier sera examiné à la trente-neuvième session du SBI.

G. Premier dialogue sur l'article 6 de la Convention

15. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et demandé au SBI d'organiser chaque année un dialogue en cours de session sur l'article 6 de la Convention afin d'intensifier les travaux dans ce domaine. Elle a décidé que la première session du dialogue annuel se tiendrait à la trente-huitième session du SBI et porterait sur l'éducation et la formation en matière de changements climatiques¹⁵.

16. La réunion s'est tenue les 10 et 11 juin. De plus amples informations sur cette réunion sont disponibles sur le site Web de la Convention¹⁶. Le rapport succinct sur le dialogue sera examiné à la trente-neuvième session du SBI.

¹¹ FCCC/SBI/2012/33, par. 69.

¹² <http://unfccc.int/7453.php>.

¹³ Décision 5/CMP.8, par. 12 et 13.

¹⁴ <http://unfccc.int/7674.php>.

¹⁵ Décision 15/CP.18, par. 9 à 11.

¹⁶ <http://unfccc.int/7670.php>.